Conditions de participation

Organisateur du concours :

1) L'« organisateur du concours » est l'organisation touristique Interlaken (Tourismus-Organisation Interlaken, TOI).

Conditions de participation :

2) Le concours est ouvert à toutes les personnes habitant en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Italie et en France âgées d'au moins 18 ans. En sont exclus les collaborateurs et collaboratrices de l'organisateur et leurs proches parents ainsi que toutes les personnes liées d'une quelconque manière à l'organisation ou au dépouillement du concours.
3) Aucuns frais de participation ni obligation d'achat ne découlent de la participation à ce concours.
4) En participant à ce concours, les participant-es déclarent accepter les présentes conditions de participation.
5) Une seule adresse e-mail par personne est acceptée. Les envois multiples d'une même personne conduiront à sa disqualification.
6) Les contributions générées automatiquement ainsi que les participant-es ayant commis des manipulations techniques sont exclus du concours. L'organisateur se réserve le droit d'intenter une action en justice.
7) L'organisateur du concours et/ou les entreprises impliquées dans la mise en œuvre du concours se réservent le droit de vérifier l'exactitude des données des participant-es à tout moment lors de la remise des prix.

Déroulement du concours :

8) La marche à suivre pour participer au concours et les détails régissant la participation sont disponibles sur www.interlaken.swiss/november-kalender.
9) La date limite d'envoi est fixée au 1er décembre 2026. Passé cette date, plus aucune contribution au concours ne pourra être acceptée.
10) L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour les contributions qui ne lui sont pas parvenues pour une raison quelconque.
11) Pour participer au concours, les participant-es saisissent leurs nom et prénom ainsi que leur adresse e-mail après avoir ouvert la fenêtre du calendrier. Dans les 48 heures suivant l'ouverture de la fenêtre, tous les participant-es reçoivent un e-mail leur indiquant s'ils ont gagné ou non. Les gagnant-es seront contacté-es sous 48 heures par l'organisateur du concours et informé-es de la marche à suivre. Les bons des prix quotidiens seront envoyés par courrier postal.
12) L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours ainsi que les présentes conditions de participation sans préavis en cas de catastrophe, de guerre, de troubles civils ou militaires, de force majeure ou de violation réelle ou attendue de toute loi ou prescription applicable. L'organisateur se réserve également le droit d'annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté entrent en ligne de compte. Les participant-es seront informé-es dès que possible des modifications apportées au concours par l'organisateur.

Prix :

13) L'organisateur n'est pas responsable des informations de prix inexactes, fournies aux participant-es par des tiers dans le cadre de ce concours.
14) Les prix sont les suivants :
Chaque jour, un prix d'une valeur entre CHF 50.00 et 1000.00 est tiré au sort parmi tous les participant-es inscrits. À la fin du concours, tous les participant-es ont en outre une chance de remporter le prix principal d'une valeur de CHF 1600.00.
Les prix sont sponsorisés par des prestataires, des hôtels et des organisations touristiques de la Région de Vacances Interlaken. Chaque jour, une gagnante ou un gagnant sera tiré-e au sort parmi tous les participant-es et contacté-e par l'organisateur du concours. Le prix du jour est ensuite envoyé par courrier postal. L'organisateur du concours peut à tout moment remplacer les prix par d'autres prix équivalents. Les prix ne seront pas versés en espèces et ne peuvent pas être échangés. Il est cependant possible d'y

Interlaken Tourisme
Marktgasse 1 | Case postale | CH-3800 Interlaken
+41 33 826 53 00 | mail@interlaken.swiss | interlaken.swiss

renoncer. Si une gagnante ou un gagnant ne communique pas ses coordonnées à la demande de l'organisateur du concours, empêchant ainsi l'envoi du bon, le prix ne lui sera pas remis.
15) Les gagnant-es seront tiré-es au sort parmi tous les envois.
16) Les gagnant-es seront informé-es par e-mail dans les 48 heures suivant l'ouverture de la porte. Si une gagnant-e ne peut être contacté-e ou si le prix n'est pas confirmé dans le délai imparti après la notification, l'organisateur se réserve le droit de retirer le prix et de désigner un-e autre gagnant-e.
17) L'organisateur informe les gagnant-es des modalités d'encaissement du prix.
18) La responsabilité du concepteur du jeu, de l'organisateur du concours et des entreprises partenaires eu égard aux informations incorrectes fournies par les participants ou aux erreurs d'origine technique en rapport avec l'attribution des prix est exclue.
19) Les gagnant-es endossent la responsabilité de l'acceptation du prix et assument toutes les conséquences en découlant. Tous les coûts, émoluments, taxes ou autres charges encourus en relation avec le gain d'un prix sont à la charge des gagnant-es.

Utilisation des données :

20) Toutes les données personnelles des gagnant-es et des autres participant-es sont utilisées exclusivement en conformité avec les lois en vigueur sur la protection des données (déclaration de protection des données de l'organisation touristique Interlaken) et ne sont pas transmises à des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée.

Responsabilité :

21) L'organisateur du concours se réserve le droit de raccourcir, d'étendre, de modifier ou d'annuler sans préavis l'intégralité ou une partie du concours. Il ne peut en être tenu responsable et il ne s'expose à aucune demande d'indemnisation.
22) L'organisateur du concours ne peut être tenu responsable si les participant-es ne sont pas en mesure d'accéder au calendrier et/ou de participer au concours en raison de problèmes techniques ou d'autre nature, en particulier l'encombrement du réseau.
23) L'organisateur du concours et les entreprises impliquées dans la mise en œuvre du concours attirent l'attention des participant-es sur les particularités et les limites de l'Internet et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences que pourrait avoir pour les participant-es la connexion à l'Internet via les sites web partenaires.

Dispositions finales :

24) L'organisateur du concours se réserve expressément le droit d'adapter à tout moment les présentes conditions de participation. Aucune correspondance ne sera échangée concernant le concours. Tout recours juridique est exclu. Seul le droit suisse est applicable.
25) En cas de litige concernant l'interprétation et l'application des présentes conditions de participation, un règlement à l'amiable sera recherché. Le for juridique pour les cas ne pouvant être réglés à l'amiable est Thoune, Suisse.